

### STRUCTURES JURIDIQUES POUR L'INVESTISSEUR

L'utilisation de structures juridiques étrangères est parfaitement légal. Ces structures sont basées sur la législation de chaque état et sont parfois très anciennes dans leur date de création. Elles sont idéales pour l'investisseur privé à condition de savoir les utiliser à bon escient. En voici quelques exemples:

- **La société offshore.**

De nombreux pays à fiscalité avantageuse et à la confidentialité élevée permettent d'utiliser une structure « offshore », c'est-à-dire hors de son pays de résidence. La confidentialité est accrue dès lors que le registre qui tient la liste des sociétés n'est pas ouvert au public ou n'exige pas de connaître le propriétaire de la société, ou les deux. Un agent local est alors le représentant entre l'administration et le propriétaire de la société. Une adresse de domiciliation finalise la confidentialité.

- **Le trust de droit anglo-saxon**

Concept très ancien basé sur le droit anglais, il permet de placer tout ou partie de son patrimoine sur ce type de structure afin de le protéger, de le rendre particulièrement confidentiel et, en cas de décès, de le transmettre selon une « lettre de souhaits » qui sera appliquée par une banque ou un avocat. Une succession familiale privée sera transférée aux bénéficiaires, sans droits de succession. Le trust peut être combiné à une société offshore et un mandat de gestion confié à une banque privée.

- **La société d'investissement privée**

Cette structure permet de regrouper un patrimoine de valeurs mobilières à l'aide d'une société offshore dont les directeurs seront nommés par une banque suisse. Cette structure détient 100% des parts de la société. Un ou plusieurs comptes bancaires sont ouverts dans la banque, au nom de la structure et un gérant de fortune manage les actifs: gestion de portefeuille, fonds de placements, ligne de crédit en contrepartie de valeurs mobilières, garanties, marché des devises.

- **La fondation**

Créée et gérée au Liechtenstein, la fondation est composée du propriétaire des valeurs et de bénéficiaires familiaux. Les statuts sont alors rédigés. Par l'intermédiaire d'une société offshore gérée par une banque, un compte est ouvert pour gérer les actifs avec un gérant de fortune privée. De même que pour le trust, une succession familiale se déroulera en interne, sans droits de succession à payer.